

INFORMATION DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

ETAT RECAPITULATIF ANNUEL 2024 DES INDEMNITES PERÇUES PAR LES ELUS MEMBRES DU BUREAU DU SYTEC

Séance du 11 avril 2025

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux, et notamment au sein de tout syndicat mixte conformément aux dispositions de l'article L5211-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aux termes de cet article, il revient au SYTEC d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à son comité syndical, au titre de tout mandat ou de toute fonction exercés en leur sein.

Considérant la délibération du Comité Syndical n°2020-44 en date du 12 novembre 2020, l'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus membres du Bureau du SYTEC, pour l'année 2024, est le suivant :

Etat récapitulatif Indemnités des élus 2024				
Nom - prénom	Fonctions	Brut	Charges patronales	Total
Mme CHARRIAUD Céline	Présidente	12 622,56 €	1 077,84 €	13 700,40 €
M. CHABRIER Gilles	1 ^{er} Vice-président	2 525,40 €	147,54 €	2 672,94 €
Mme CABECAS ROQUIER Valerie	2 ^{ème} Vice-présidente	2 525,40 €	364,07 €	2 889,47 €
M. DELORT Philippe	3 ^{ème} Vice-Président	2 525,40 €	120,60 €	2 646,00 €
M. ROSSEEL Philippe	4 ^{ème} Vice-président	2 525,40 €	308,16 €	2 833,56 €
TOTAL		22 724,16 €	2 018,21 €	24 742,37 €